morges
VILLE DE MORGES

PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

N° 9/3.07

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE DE TRAVAILLEUR SOCIAL DE PROXIMITE A L'ESPACE-PREVENTION AINSI QUE POUR LA CREATION DE TROIS POSTES DE POLICIERS ET D'UN DEMI-POSTE DE SECRETAIRE

Municipalité en corps

Préavis envoyé au Conseil communal le 21 mars 2007.

Première séance de commission : jeudi 12 avril 2007, à 18 h 30, en salle des Pas Perdus, 1er étage de l'Hôtel de Ville.

TABLE DES MATIERES

1 PREAMBULE 3

2 HISTORIQUE ET ACTIVITES DE LA COMMISSION "INTERET SOUTIEN JEUNESSE" (ISJ) 3

3 TRAVAILLEUR SOCIAL DE PROXIMITE (TSP) 5

3.1 Situation actuelle 5

3.2 Objectifs et missions du TSP 6

3.3 Complémentarité avec le TSP Espace-Prévention 7

3.4 Convention avec Espace-Prévention 8

4 POUR UNE POLICE DE PROXIMITE : RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DE POLICE 8

4.1 Situation actuelle et évolution 8

4.2 Des effectifs insuffisants 9

4.3 Buts et missions 10

4.4 Engagement d'une secrétaire à 50% 11

5 CELLULE DE COORDINATION 12

5.1 Situation actuelle 12

5.2 Buts et missions de la cellule de coordination 13

5.3 Composition de la cellule de coordination 13

6 ASPECTS FINANCIERS 14

6.1 TSP 14

6.2 Police 14

7 CONCLUSION 14

Annexe : LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES ET DEFINITIONS

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Depuis 2001, la Municipalité s'est dotée d'une Commission consultative nommée "Intérêt Soutien Jeunesse" qui rassemble en réseau les personnes principales autour des jeunes adolescents. C'est interpellé par les milieux scolaires, inquiets face à la recrudescence des incivilités, que l'Exécutif a pris le soin de réunir une délégation municipale constituée des Dicastères des Ecoles, de la Sécurité sociale et de la Police, des parents, des éducateurs, de la prévention ainsi que des jeunes eux-mêmes, pour appréhender, comprendre et apporter des réponses aux problématiques rencontrées par notre jeunesse. Plusieurs actions ont été menées, dont l'historique figure au point N° 2. Aujourd'hui, la présente demande de crédits s'inscrit dans la réflexion collective et représente un volet important de la politique de prévention que la Municipalité entend poursuivre. Ce préavis postule que notre ville doit se doter de moyens pour remplir valablement une de ses missions essentielles qui est d'assurer l'ordre, la paix et la sécurité de ses citoyens.

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme de législature défini par la Municipalité et présenté au Conseil notamment au point "Créer un poste d'éducateur de rue".

Le préavis demande le crédit nécessaire au financement d'un poste de travailleur social de proximité à l'Espace-Prévention (1 EPT), chargé d'assurer une présence dans la rue auprès des jeunes, dans le but de prévenir le développement de la violence ainsi que le renforcement des effectifs de la police (3 EPT) et un demi-poste de secrétaire (0,5 EPT) pour la Police municipale. Afin de rendre pleinement efficace l'engagement des moyens demandés, il est prévu d'instituer une instance de coordination des services et des institutions concernés par la problématique.

Les rôles et missions de cette cellule de coordination ainsi que l'articulation avec le TSP sont précisés au point N° 5 du présent préavis.

Ce projet, bien que n'ayant pas de lien de causalité, se profile également comme une réponse au postulat Mercier et consorts "Demande d'étude de la question de la sécurité nocturne dans les rues de Morges et de fournir soit un rapport sur les mesures déjà prises, soit une proposition visant à éviter à l'avenir, autant que faire se peut, les agressions" ainsi qu'à la motion Claudine Dind "Pour une police de proximité : pourquoi pas des agents à vélo ?".

2 HISTORIQUE ET ACTIVITES DE LA COMMISSION "INTERET SOUTIEN JEUNESSE" (ISJ)

Le 1er septembre **1999**, M. le Conseiller communal Eric de Goumoëns dépose auprès du Conseil communal une motion qui s'intitule "Demande pour que l'étude d'une action soit entreprise afin de limiter la violence chez les jeunes à Morges".

Un groupe de travail, formé d'une délégation des services de la sécurité sociale, de la police, de l'instruction publique et des directeurs d'écoles, propose à la Municipalité de ne pas prendre cette motion en considération, une approche globale des moyens de prévention existants pouvant être faite par une activation des structures en place.

En février **2000**, création d'une Commission "Prévention-Violence" formée de personnes provenant des services communaux réunis en 1999. Cette commission a pour objectifs de poursuivre le travail de prévention en milieu scolaire principalement et de mener des actions concrètes sur le terrain, visant à prévenir et sanctionner la fumée à l'école et dans la rue, la consommation d'alcool, la fréquentation des lieux publics, les heures de rentrée tardive, le racket, le vandalisme, la violence verbale et physique à l'école, dans la rue et dans les transports publics. La Municipalité, par une lettre en août 2000, demandera la collaboration des parents dans la réalisation de cette action.

Des délégués du Gymnase de Morges, du Centre professionnel et des classes de perfectionnement se joignent à la commission. Le besoin d'ouvrir la commission à d'autres instances concernées par les problèmes liés à la jeunesse s'avère nécessaire.

Les questions de la Commission Prévention-Violence sur son organisation et sa mission aboutissent en **2001** à la création d'une Commission consultative municipale, appelée **"Commission Intérêt et Soutien Jeunesse" (ISJ)**.

Le Conseil communal accepte de prendre en considération une nouvelle motion d'Eric de Goumoëns demandant un plan d'action pour lutter contre la toxicomanie.

La Commission ISJ, chargée par la Municipalité d'étudier la mise en œuvre de moyens, fait appel à Rel'Aids pour effectuer une **"Photographie"** de la situation dans la Commune de Morges.

Il ressort de la conclusion de ce travail que le regard des jeunes et celui des parents sur la violence et les incivilités divergent complètement. La photographie a permis de constater l'existence et l'efficacité de différentes instances liées à la prévention.

Un rapport-préavis est déposé auprès du Conseil communal, répondant à la motion Eric de Goumoëns, et sollicitant l'octroi d'un budget de fonctionnement pour l'année **2003**. Le montant accordé n'a pas été complètement épuisé en 2003 et a pu être attribué aux activités de la commission pour les années suivantes.

Un projet pédagogique sur le thème du respect, amorcé en septembre 2001 déjà, au sein de l'Etablissement secondaire de Hautepierre, a mis en évidence la nécessité pour les élèves d'acquérir des compétences de vie au travers d'un objectif ambitieux : **la médiation par les pairs**. La médiation est un outil qui contribue à renouer les liens sociaux. C'est un mode de résolution des conflits, le plus souvent appliqué sous une forme spontanée, non répressive, favorisant la restauration du respect, de la solidarité et de la citoyenneté. Ce projet est soutenu par la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire) et financé par la Commission ISJ.

Un autre projet a été conduit par la Commission ISJ.

Le langage commun des jeunes est la **Musique.** L'appartenance à des styles musicaux différents est un vecteur d'identité engendrant quelquefois des expressions de violence. La Commission ISJ a décidé de réunir le 27 septembre **2004**, l'espace d'une soirée débat, les étudiants du Gymnase, du Centre d'enseignement professionnel, les élèves (de 6e à 9e années) et leurs parents, les élèves de l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI) pour un forum de discussion, intitulé **"Appartenances musicales et respect"**. Une psychologue et directrice adjointe du cycle d'orientation de Pérolles, à Fribourg, spécialisée dans le domaine de la prévention et de la violence, a proposé en conclusion une synthèse du débat. Cette manifestation qui a remporté un certain succès avait pour but de faire connaître la Commission ISJ aux parents et d'associer les jeunes à une démarche participative.

Cette action a, en outre, débouché sur la création d'AMAC (Association morgienne d'activités culturelles), une association formée par les représentants de la jeunesse. Par cette démarche, les jeunes se libèrent de la tutelle de la Commission ISJ leur permettant de réaliser leurs propres objectifs, soit de promouvoir la culture dans la région morgienne par des animations théâtrales et musicales et d'encourager des courants artistiques variés. Cette jeune association sollicite le soutien des autorités communales dans la recherche d'un local adéquat qui lui serait entièrement dévolu et une aide financière ponctuelle pour la réalisation de projets (en cours).

Différentes mutations sont intervenues au cours de l'année **2005** au sein des directions scolaires, communales et de Couvaloup 12. L'arrivée de nouvelles personnes a permis de répertorier toutes les actions organisées par les diverses instances formant la commission pour prévenir la consommation d'alcool et de drogue, la violence et le racisme, pour améliorer la nutrition des enfants et favoriser l'accueil des familles étrangères. La Commission ISJ a donc décidé de soutenir les actions entreprises auprès des élèves, des jeunes et de leurs parents. Pour la 3e année consécutive, elle poursuit son aide financière à la médiation par les pairs, travail de formation de longue haleine mené dans l'Etablissement secondaire de Hautepierre.

Comment mieux s'adresser aux communautés étrangères a été une des préoccupations de la Commission ISJ en **2006**. Devant les difficultés d'intégration des familles étrangères, tout particulièrement dans le cadre scolaire, la commission a demandé à la Municipalité le soutien de l'action "Apprendre l'école" organisée par l'Association Français en Jeu. Ce projet s'adresse aux parents allophones dans le but de leur donner une meilleure compréhension du monde scolaire et de leur permettre un apprentissage du français.

La Commission ISJ a également apporté son soutien à "l'Action courte échelle", en collaboration avec la Commission consultative Suisses-Etrangers, qui met en relation des adultes bénévoles disposés à offrir du temps à des adolescents de VSO, prioritairement étrangers, afin leur donner un appui scolaire en vue de leur faciliter l'accès à une formation professionnelle. Un local équipé a été mis à disposition de cette équipe comptant déjà 12 adultes.

Suite aux incivilités répétées dans les préaux scolaires, à l'augmentation de la délinquance et de la violence en ville et dans le quartier de la Gare particulièrement, la Commission ISJ a étudié la création d'une cellule de crise permanente de coordination, regroupant les représentants des principaux acteurs professionnels (Espace-Prévention, Ecoles, Couvaloup 12, Police, Sécurité sociale, CSR), ainsi que l'engagement d'un travailleur social de proximité (TSP) pour la Ville de Morges en complémentarité avec le TSP d'Espace-Prévention Morges-Aubonne.

Pour répondre au postulat Mercier, pris en considération par le Conseil communal, la Direction de la sécurité publique et protection à la population (SP3) a réfléchi au renforcement des effectifs de police, pour répondre aux besoins sécuritaires de la population. Cette augmentation d'effectifs permettra à la police d'avoir une autre approche envers toutes les tranches de la population, de mieux couvrir le territoire communal, afin de prévenir les incivilités, de diminuer le sentiment d'insécurité et d'informer et de collaborer avec les travailleurs sociaux.

Ces deux derniers points sont l'objet du présent préavis.

3 TRAVAILLEUR SOCIAL DE PROXIMITE (TSP)

3.1 Situation actuelle

L'enquête SMASH 2002[1], menée notamment par le groupe de recherche sur la santé des adolescents rattaché à l'IUMSP, relève que "trop de jeunes souffrent d'un manque de liens significatifs avec des adultes responsables qui puissent leur servir de modèles".

La situation demeure préoccupante pour les jeunes qui décrochent des structures mises en place et leur insertion devient très problématique.[2]

La Commission fédérale pour la jeunesse (CFJ) dans le document d'avril 2000, intitulé "Fondements d'une politique de l'enfance et de la jeunesse", indique que les modalités d'expression en terme de politique de l'enfance et de la jeunesse s'appuieront sur trois principes :

1. une politique d'intervention pour les jeunes (soutien et information);

[1] SMASH-02 Santé et Styles de vie des adolescents âgés de 16 à 0 ans en Suisse (2002)

[2] Etude JAD

2. une politique associative avec les jeunes (participation à des processus initiés par des adultes);
3. une politique autonome par les jeunes (représentation directe et autogestion des projets initiés par eux-mêmes).

A Morges, la ville s'est dotée de structures associatives, aussi bien culturelles que sportives ou sociales, qui accueillent des jeunes (Clubs sportifs, associations théâtrales, école de musique, Couvaloup 12, etc.), de même qu'elle encourage le développement d'AMAC. Cependant, elle constate aujourd'hui que, pour que le dispositif de sa politique de la jeunesse soit complet, il convient de renforcer l'axe d'intervention pour les jeunes en intensifiant l'activité de l'Espace-Prévention, et notamment d'engager des forces supplémentaires auprès des jeunes, dans le but de les soutenir, de les comprendre et de créer un lien indispensable.

L'augmentation des plaintes des habitants dans le cadre de conflits intergénérationnels (bruits, incivilités) ou de déprédations et la nécessité de mettre en place de plus en plus souvent des médiations transversales, sans moyens suffisants pour en assurer la continuité, montrent qu'il s'agit d'apporter une réponse à ces situations.

Les expériences pilotes ont démontré leur adéquation en terme de restauration des liens sociaux, quelle que soit la taille des villes concernées.

Dans la région Morges-Aubonne-Rolle, Espace-Prévention a mis un bus à disposition des éducateurs de rue afin de permettre un travail de prévention aux abords des écoles et des lieux publics fréquentés par les jeunes. Le travail de rue s'effectue de jour et en soirée. Des médiations sont aussi mises en place dans les quartiers. Cependant les effectifs sont très insuffisant (20% pour Morges).

A Espace-Prévention d'Aigle, Pays d'En-Haut, des éducatrices de rue effectuent un travail en journée et en soirée ainsi que de la prévention dans les écoles.

Vevey a engagé un délégué à la jeunesse à 80% et des éducateurs de rue (150% de postes) qui effectuent un travail de rue de jour et en soirée, organisent des activités sportives et assurent des suivis individuels de jeunes.

3.2 Objectifs et missions du TSP

Les objectifs principaux du travailleur social de proximité (TSP) peuvent être définis comme suit :

- Exercer une prévention primaire et secondaire auprès des jeunes pas encore ou faiblement touchés par la délinquance, mais potentiellement en danger, en allant à leur rencontre et en construisant des projets d'intégration par la culture ou le sport diminuant ainsi les tensions entre les générations et entre les jeunes eux-mêmes par une mise en confiance réciproque.
- Mettre sur pied des médiations entre des parties opposées.

Les missions du TSP sont les suivantes :

- Favoriser les liens entre les jeunes de 13 à 25 ans de la région et le réseau social
  - assurer une médiation soit entre les jeunes et leur famille, soit entre les jeunes et les institutions sociales, professionnelles et socio-professionnelles (CSR, écoles professionnelles, SEMO, maîtres d'apprentissages, patrons, etc.),
  - assurer un suivi des problématiques sociales des jeunes et par le biais d'entretiens et d'accompagnements administratifs,
  - orienter les jeunes vers les structures adéquates,

- participer aux diverses réunions de réseaux,
- participer aux actions régionales de prévention.

- Assurer une présence régulière sur le terrain, ainsi qu'une permanence téléphonique
  - assurer une présence régulière auprès du public cible dans les lieux de réunion tels que la rue, gares, centres de loisirs, cafés, etc.),
  - offrir une permanence téléphonique pour les jeunes et leur famille,
  - garder une disponibilité permettant de répondre dans les 24 heures à une demande des jeunes, des familles ainsi que des professionnels du réseau.
- Promouvoir, soutenir/mettre en œuvre des programmes/projets d'animation dans les quartiers
  - analyser les besoins en matière de projets de quartiers, en particulier dans les quartiers sensibles,
  - participer aux réflexions en lien avec l'aménagement du territoire afin de prévenir, par des mesures urbanistiques, les problèmes d'incivilités,
  - soutenir les habitants des quartiers dans la mise en œuvre de projets visant à une meilleure intégration,
  - promouvoir ces initiatives.
- Remonter les informations pertinentes du terrain concernant les phénomènes émergents à la cellule de coordination de la Ville de Morges.
  - jouer le rôle d'un observatoire de la jeunesse de la ville et de ses préoccupations/problématiques
  - tenir à jour des statistiques de l'activité
  - élaborer le rapport annuel d'activité.

3.3 Complémentarité avec le TSP Espace-Prévention

Activités	TSP Morges	TSP Espace-Prévention
Présence en Ville de Morges	**OUI,** contact avec le public cible (13-25 ans) au quotidien et participation aux actions spéciales	**OUI,** prévention des dépendances en soirée et actions spéciales
Présence dans les communes des districts de Morges Aubonne et Rolle	**NON,** sauf participation aux actions spéciales	**OUI,** au quotidien
Prévention des dépendances et des comportements à risque pour la santé dans la ville de Morges	**NON,** sauf participation aux actions spéciales	**OUI**
Prévention des incivilités de la violence et des comportements à risque en Ville de Morges	**OUI,** selon situation	**NON**
Favoriser les liens entre les jeunes de 13 à 25 ans de la région et le réseau social	**OUI,** au quotidien	**NON,** sauf demandes particulières
Assurer une présence régulière sur le terrain, ainsi qu'une permanence téléphonique	**OUI,** quotidiennement dans la Ville de Morges	**OUI,** quotidiennement dans la région

Promouvoir, soutenir / mettre en oeuvre des programmes/des projets d'animation dans les quartiers	**OUI,** selon les besoins observés	**NON,** sauf demandes particulières
Remonter les informations pertinentes du terrain concernant les phénomènes émergents à la cellule de coordination de la Ville de Morges.	**OUI,** impérativement de manière régulière	**OUI,** en complémentarité avec le TSP-Morges
Prévention primaire des dépendances aux abords des écoles secondaires de Morges et de la région	**NON,** sauf demandes particulières des écoles de Morges	**OUI,** visite hebdomadaire, stand d'information bus prévention
Activités de conseil et d'expertise	**OUI,** sur demande	**OUI,** sur demande

3.4 Convention avec Espace-Prévention

La Municipalité s'est interrogée sur la pertinence d'engager au sein de l'effectif communal le futur TSP ou de privilégier le renforcement de l'Espace-Prévention. Il lui a semblé plus performant de choisir la deuxième option, compte tenu qu'actuellement la commune ne dispose d'aucun TSP et que ce professionnel n'aurait pas pu s'intégrer à une équipe existante. Ainsi, l'intégration à l'équipe de l'Espace-Prévention sera un atout pour la commune, pour les jeunes et pour tous les professionnels.

Rappelons que la Commune de Morges finance déjà sa part des activités d'Espace-Prévention et que la Municipale JSSEP siège au Comité de direction de la Fondation de la Côte, responsable d'Espace-Prévention. Pour toutes ces raisons, une convention définissant la prestation attendue et le financement du poste constitue le moyen privilégié par la Municipalité de définir les relations entre EP et la Ville de Morges.

4 POUR UNE POLICE DE PROXIMITE : RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DE POLICE

4.1 Situation actuelle et évolution

Depuis quelques années, nous observons une certaine dégradation des comportements en milieu urbain. Violences, incivilités, vandalisme, vols, menaces, déprédations, insultes, intimidation, agressivité, sont quotidiennement enregistrés par nos gardiens de la paix.

Une des conséquences de cette dégradation des comportements est le sentiment d'insécurité qu'éprouvent de plus en plus de citoyens, il est vrai alimentée par les médias, ce qui provoque un grossissement du phénomène.

En 2006, nous avons pu constater que les jeunes sont encore plus souvent victimes ou auteurs de tels actes, qui se déroulent surtout en fin de semaine et ou en début de soirée, dès la sortie des écoles. Nous notons qu'il n'y a plus une semaine où plusieurs de ces cas ne nous sont signalés. C'est pourquoi il est important de mettre en place de nouveaux moyens policiers pour faire face à cette évolution de la situation, de manière à mieux couvrir le territoire et à privilégier une police de dialogue et de proximité.

En ce qui concerne la Police de Morges, sa volonté d'être à la fois proche et au service du citoyen, lui vaut d'être un acteur reconnu dans le domaine de la prévention.

Toutefois, les faits démontrent que les agents sont devenus réactifs et ne peuvent guère appliquer pro-activement de la prévention pure.

L'évolution des tâches de la police déborde largement des interventions traditionnelles de sécurité routière, de surveillance des parkings, de maintien de l'ordre et de la tranquillité publique ou des sanctions de contrevenants. Les missions actuelles de la police prennent un caractère social de plus en plus fort, car intervenant en permanence (24 heures sur 24), c'est elle qui est sollicitée la première pour répondre aux demandes d'aide.

La création de postes supplémentaires permettrait de renforcer l'orientation sur la prévention. Ces futures prestations de proximité sont en adéquation avec les besoins et les requêtes des citoyens.

Un des effets à court terme est de supprimer l'augmentation des heures supplémentaires (actuellement plus d'un EPT) au niveau de la police, de répondre positivement aux demandes des citoyens et avoir un suivi.

Un renforcement des effectifs policiers permettrait d'être plus présents aux endroits et aux heures pendant lesquelles les incivilités se passent et, peut-être, de désamorcer certaines escalades de violences inutiles.

Afin de mieux réaliser ce travail de prévention auprès des jeunes en état de rupture ou de difficulté d'intégration, la police souhaite pouvoir compter sur les compétences d'un éducateur de rue rattaché au Service de la jeunesse et de la sécurité sociale.

Ce travailleur social oeuvrerait de manière autonome dans le cadre d'Espace-Prévention, mais en lien étroit avec les écoles, la police et le Centre d'animation des jeunes de Couvaloup 12.

Signalons que le renforcement des effectifs de police n'est pas une mesure prise uniquement envers les jeunes, mais qu'il s'agit bien de renforcer la protection de l'ensemble de la population. Les actions qui seront menées s'inscriront dans le cadre général des missions d'une police communale, qui dépasse largement l'unique situation des jeunes. Cependant, notre volonté de travailler en réseau, de renforcer la prévention, d'être proche des citoyens, et non d'avoir uniquement des forces de l'ordre sur le qui-vive et une politique de flagrant délit, impliquent une augmentation du temps de travail, et donc, demandent un renforcement des effectifs de police.

4.2 Des effectifs insuffisants

Or, pour faire face à l'augmentation de ces tâches et la multiplicité des interventions, il faut reconnaître que les effectifs de police de la Commune de Morges sont aujourd'hui insuffisants.

Les policiers de Morges sont surchargés. La situation est délicate, les heures supplémentaires se multiplient (plus de 2'300 heures en 2006), les absences pour cause de maladie aussi. L'état-major est obligé de suppléer au déficit de personnel en accomplissant des tâches qui ne sont pas de son ressort, ce qui le détourne de ses missions spécifiques qui sont le commandement, l'organisation, le suivi du travail et la gestion des ressources humaines. Il est fréquent que des interventions soient reportées en fonction de leur urgence, et dans des cas extrêmes, que la police n'intervienne simplement plus.

Evolution des chiffres en Ville de Morges (extraits des rapports de gestion)

Année	Nombre d'habitants	Nombre d'interventions	Nombre d'agressions	Nombre de sentences
2006	14'408	4'700	57	4'700*
2003	14'445	4'532	44	2'301

2000	14'127	4'476	29	2'374
1997	14'153	3'722	13	2'377

* Augmentation due en partie à l'entrée en vigueur du transfert de l'Etat aux communes des tâches de dénonciations de la Justice de Paix, ainsi qu'au changement de comportement du citoyen et à l'allongement des procédures.

En comparaison aux autres villes du Canton, on remarque que le Corps de police de Morges est parmi les moins bien dotés. Comme le démontrent les tableau ci-dessous, le nombre de policiers par habitants est nettement plus faible dans notre cité que dans les autres communes. Il est à noter également que durant ces trois dernières années, la plupart des Corps de police de ces villes ont augmenté leurs effectifs ayant constaté des problèmes assez similaires aux nôtres.

Localité	Habitants	Policiers	Nombre habitants/policier
Lausanne	117'161	415	282
Riviera (10 communes)	69'084	175	395
Prilly	10'750	26	413
Pully	16'359	34	481
Nyon	16'426	32	513
Yverdon-les-Bains	23'991	46	521
Renens	17'833	32	557
Morges (Tolochenaz)	15'888	27	588

L'augmentation de 3 unités à Morges donnerait un nombre d'habitants par policiers de 530, chiffre qui est un peu plus dans la normalité de ville centre, comparée à Nyon ou Yverdon.

Le nombre d'interventions a augmenté en 10 ans de plus de 20%, alors que l'effectif du corps de police et la population n'ont pas crû en proportion. Parallèlement, la durée moyenne d'une intervention a elle aussi augmenté sensiblement (sans que cela ait pu être chiffré, ce genre de statistiques n'étant pas comptabilisé). Ce fait est principalement dû aux diverses procédures devenant de plus en plus compliquées et demandeuses de temps, par exemple : les violences conjugales se réglaient auparavant en quelques dizaines de minutes, mais depuis le 1er janvier 2004, se poursuivant d'office, le temps nécessaire se compte en heures.

L'augmentation de l'effectif du corps de police aura pour effet de se rajuster aux nécessités du jour. Il semble judicieux de créer un rapprochement de la police avec le citoyen. Un responsable de la sécurité sera nommé pour servir de répondant, notamment auprès de la cellule de coordination ou des écoles. Actuellement, l'évolution des technologies, de la criminalité et des demandes d'interventions fait que la police se déplace de moins en moins à pied et de plus en plus en véhicules motorisés. Cet état de fait insécurise le citoyen. Afin de remédier à cette image, nous souhaitons offrir des prestations complémentaires par une présence plus marquée sur le terrain.

4.3 Buts et missions

Le but essentiel du travail de police de proximité est l'analyse et la résolution de problèmes répétitifs, par opposition à la simple lutte contre les effets.

Une réduction des comportements incivils par des mesures concrètes de diverses natures est recherchée. La sécurité et le sentiment de sécurité de la population seront ainsi améliorés.

L'implication de la population est nécessaire et cette entité sera attentive et à l'écoute de la population pour qu'il y ait adéquation entre les attentes des uns et le travail des autres.

Une augmentation de manière visible de la présence de la police dans la rue en se déplaçant prioritairement à pied et à vélo est souhaitée.

Observer et agir préventivement et collaborer avec le TSP et la cellule de coordination font partie également des buts essentiels du travail de police de proximité.

Les missions de la police sont les suivantes :

- S'engager dans les lieux requis afin de prévenir les incivilités et résorber le sentiment d'insécurité,
- dialoguer avec la population pour lui permettre d'évaluer correctement l'insécurité afin qu'elle sache gérer sa peur,
- encourager les comportements et les actions orientés sur la prévention,
- favoriser les échanges et la collaboration entre la population et la police,
- responsabiliser la population afin que le citoyen se sente concerné par la vie et la propriété d'autrui,
- faire prendre conscience que la sécurité contribue à la qualité de vie,
- collaborer avec les différents partenaires (cellule de coordination, écoles, Espace-Prévention, C12, CSR, SPJ, etc.),
- orienter le TSP sur les problématiques rencontrées.

4.4 Engagement d'une secrétaire à 50%

Le fait d'engager un 3e garde municipal, dans le cadre du préavis N° 27/6.05 (Extension du stationnement au Parc des Sports), accepté par le Conseil communal génère une augmentation de travail administratif, ainsi que le fait d'engager trois policiers supplémentaires. De plus, la hausse du nombre de sentences entraîne quelques surcharges qui deviennent impossibles à absorber par le biais du travail du pool de secrétaires actuel.

Administratif de 6'500 amendes d'ordre	650 heures/an
Administratif de 150 rapports	50 heures/an
Administratif de 1'500 sentences et de la suite de la procédure	150 heures/an
Administratif divers	100 heures/an
Total de travail effectif	950 heures/an

Un temps complet étant de 42 heures par semaine, soit 2'184 heures/an, auxquelles il convient de retrancher 5 semaines de vacances et les jours fériés, le temps de travail effectif avoisine les 1'900 heures/an. 950 heures correspondent à un poste à 50%.

5 CELLULE DE COORDINATION

5.1 Situation actuelle

La Ville de Morges, interpellée par les comportements à risque d'une partie des jeunes, tels que consommation d'alcool, de drogues, vandalisme, rixes, fréquentation de la place de la Gare, etc., a réuni au sein de la Commission Intérêt Soutien Jeunesse (ISJ) les principaux services concernés par cette problématique (Ecoles, Police, Sécurité Sociale, Espace-Prévention, Couvaloup 12, et un représentant des jeunes) afin d'étudier les réponses à apporter.

Cette problématique a déjà fait l'objet de plusieurs études (SMASH, JAD, etc.) et démontre clairement la complexité du sujet et la nécessité de mener des actions concertées et coordonnées entre les différents acteurs de la société.

Les réponses sont donc multiples et complexes. Aussi, afin d'appréhender la situation morgienne de manière globale en vue de mener des actions cohérentes avec des résultats durables, la création d'une cellule de coordination est indispensable.

La multiplication des intervenants "sociaux " (éducateur de proximité, conseillers aux apprentis, infirmière scolaire, assistants sociaux-CSR, sécurité sociale, SPJ, police, centre d'animation, bénévoles des églises, planning familial, Relais, Entrée de secours, AEMO, Capp, etc.) oblige les structures à définir (et donc limiter) leurs champs d'intervention respectifs, et à élaborer des "transferts" lorsque l'individu passe d'un champ à l'autre, ce qui ne constitue pas une coordination réelle, mais une simple juxtaposition des interventions, d'où la perte de sens et de cohérence souvent constatée dans les prises en charges successives.

Il manque donc un réel suivi, continu et coordonné de l'individu, qu'il soit mineur, puis majeur, en formation puis en emploi ou au chômage, bénéficiaire du RI ou non, toxico dépendant puis abstinent, libre ou en prison, etc., lorsque les parents du mineur ou les individus eux-mêmes ne sont plus en mesure d'assumer ce rôle.

La multiplication des intervenants "sociaux " a également un autre effet pervers, paradoxalement, plus l'offre devient nombreuse, plus elle devient spécifique et plus il devient difficile au privé, et parfois même aux professionnels de connaître quel service solliciter pour telle situation et de quelle manière.

Il est intéressant et nécessaire de relever ici que les institutions (CEPM, Ecole et C.12) ont dû mettre en place des mécanismes, légitimes, d'exclusion afin de garantir le bon fonctionnement de leur structure et la réussite de leur mission première (la formation, l'apprentissage, l'animation). Dès lors leur action concernant les jeunes en rupture se situe essentiellement en amont, dans le champ de la prévention primaire (détection précoce, intervention rapide et peu invasive).

Dans une étude sur la prévention dans le domaine social, il est souligné l'importance de l'information et de l'accessibilité aux institutions et dispositifs sociaux existants dans une démarche de prévention sociale.

Une détection précoce des situations problématiques devrait permettre une intervention rapide et moins lourde (= prévention primaire) et ainsi prévenir le recours aux interventions en urgence, à la prévention secondaire et tertiaire (souvent trop tard).

Afin de mieux coordonner les actions de chaque service, et de mettre rapidement et efficacement à disposition de ces derniers les informations nécessaires, le GT1 estime qu'une solution peut être apportée par :

- la création d'un poste de travailleur social de proximité (TSP), rattaché à Espace-prévention,
- l'augmentation de l'effectif policier de la Commune de Morges,

- la création d'une cellule permanente de coordination regroupant les représentants des principaux acteurs professionnels (Espace-Prévention, Ecoles, Couvaloup 12, Police, Sécurité Sociale, CSR).

5.2 Buts et missions de la cellule de coordination

Comme son nom l'indique, le rôle de cette cellule est de coordonner les actions des services, des partenaires du réseau et du TSP, en s'appuyant sur les avis de ses membres, représentants des services. Elle est un interlocuteur actif pour les services et les partenaires, eux-mêmes au service de la population. Les débats au sein de la cellule restent confidentiels, seules les décisions peuvent être communiquées dans les services concernés.

Son rôle est d'orienter, conseiller et soutenir les services partenaires dans le cadre de leurs actions concrètes.

Sur la base de protocoles d'intervention créés par la cellule elle-même, les principales missions se présentent comme suit :

- Identifier rapidement les nouvelles problématiques liées au public cible (13-25 ans) (p. ex : vandalisme dans les préaux des écoles, nouvelles dépendances, violences, etc.)
- Identifier les personnes concernées (jeunes en rupture, adultes, toxicomanes, apprentis, voisinage, commerces, etc.) éventuellement en proposant d'envoyer le TSP sur place pour entrer en contact avec les personnes identifiées et comprendre leur motif, ainsi que les raisons de leur comportement.
- Définir des objectifs spécifiques répondant à une action globale et cohérente. (p. ex : faire cesser les actes de vandalisme dans les préaux des écoles, sans déplacer le problème dans d'autres lieux)
- Définir rapidement une série d'actions concrètes et proportionnelles à mener de manière coordonnée (p. ex : présence de sécuritas dans les préaux, modification du règlement de police, séance d'information dans les écoles, encourager les jeunes à fréquenter C12, orienter spécifiquement un jeune sur un service adapté (Entrée de secours, etc.)
- Coordonner les actions de chaque service (EP, Couvaloup 12, TSP, Police, SPJ, etc.)

L'objectif principal de cette cellule de coordination est de prévenir les situations de ruptures sociales des jeunes en décrochage scolaire, en difficulté sociale ou sanitaire, afin de limiter les atteintes des comportements à risque chez les jeunes et de maintenir une qualité de vie.

5.3 Composition de la cellule de coordination

L'organisation minimale (quorum) de la cellule doit comprendre :

- un représentant de la Municipalité (Président)
- un représentant du Service de police
- un représentant des écoles
- un représentant du milieu social (JSSEP, EP, C12)
- et le TSP.

La cellule peut, en fonction des sujets/problématiques, intégrer pour la durée nécessaire, d'autres partenaires (ProFa, Appartenances, Commission Suisses-Etrangers, etc.)

6 ASPECTS FINANCIERS

6.1 TSP

Budget de fonctionnement

Traitements (1 EPT TSP)	90'000.00
Frais divers estimatifs par an pour 1 EPT	10'000.00
Total annuel	**100'00.00**

6.2 Police

Budget d'investissement

Equipement de 3 policiers comprenant

• Equipement et uniformes	16'000.00
• Equipement standard	11'500.00
• Ecolages (Académie de police 2 x)	40'000.00
• Vélos	8'000.00
• Place de travail	2'000.00
Total	**77'500.00**

Budget de fonctionnement

Traitement (3 EPT police et 0,5 EPT secrétariat	340'000.00
Charges sociales	85'000.00
Formation continue	10'000'00
Imprimés et fournitures de bureau	4'000.00
Achats-locations mobiliers et matériel radios	2'000.00
Entretien équipements	6'000.00
Entretien mobilier, machines et matériel	2'000.00
Frais de véhicules (vélos)	1'000.00
Affranchissements postaux	2'000.00
Téléphones	1'000.00
Total annuel	**453'000.00**

Ces dépenses n'ont pas été prévues au plan des investissements 2008 (postulat/motion).

7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à porter aux comptes 2007, le montant de CHF 33'000.00 afin de financer le poste de travailleur social de proximité, ce dès le 1er septembre 2007;
2. d'autoriser la Municipalité à porter dès le budget 2008 le montant de CHF 100'000.00 afin de financer le poste de travailleur social de proximité;
3. d'autoriser la Municipalité à engager le personnel nécessaire, soit 3 EPT police et 0,5 EPT secrétariat, dès le 1er janvier 2008;
4. d'autoriser la Municipalité à porter dès le budget 2008 le montant de CHF 453'000.00 afin de financer trois postes de policiers et un demi-poste de secrétaire;
5. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2008 le montant de CHF 77'500.00 pour la formation, l'équipement, la place de travail et les vélos des policiers;
6. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 15'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008;
7. d'accepter la mise en place d'une cellule de coordination;
8. de dire qu'il a été répondu au postulat Arthur Mercier et consorts "Etude de la question de la sécurité nocturne dans les rue de Morges";
9. de dire qu'il a été répondu à la motion Claudine Dind "Pour une police de proximité, pourquoi pas des agents à vélo ?".

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mars 2007.

le syndic	le secrétaire
E. Voruz	G. Stella